

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 20 (1974)
Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une aide « indirecte » à la presse

La motion du Conseiller national Akeret, agrarien zurichois, a été acceptée par les sénateurs dans la forme même adoptée par les députés, à savoir : « Le Conseil fédéral est invité à soumettre sans délai aux Chambres, par la voie législative normale, un projet instituant des mesures indirectes à long terme propres à sauvegarder l'existence de la presse et à l'aider dans sa tâche. » Ainsi le Conseil fédéral aura à rédiger un nouveau rapport dans lequel il présentera des propositions. Le radical vaudois Pradervand, qui a développé cette motion, a démontré la complexité du problème. On ne peut aider la presse directement sous peine d'aliéner sa liberté d'opinion. Il faut donc l'aider indirectement, notamment par des facilités de communication — et c'est là l'affaire des P.T.T. qui ont aussi leurs propres difficultés. On souhaite encourager avant tout les journaux d'opinion, mais personne ne s'est encore risqué à donner une définition du « journal politique ». On attend avec impatience les « lumières » du gouvernement à ce sujet, qui a d'ailleurs déjà rédigé un rapport consacré à cette question.

L'édition romande à l'étranger

La société des libraires et éditeurs de la Suisse romande vient de conclure avec la société nationale algérienne d'édition et de diffusion, organisme dépendant directement de l'Etat, un accord qui a prévu la présentation d'une exposition de 330 livres suisses de langue française en avril à Alger, ainsi que la mise en dépôt dans les librairies algériennes des mêmes titres, en 4 300 exemplaires au total. Le marché porte sur un montant de plus de 100 000 F. A titre de réciprocité, la société romande organisera une exposition de livres algériens à Lausanne au mois de mai.

La commission de coordination pour le livre suisse à l'étranger a chargé d'autre part la société des libraires et éditeurs de la Suisse romande d'organiser un stand collectif suisse à la Foire internationale du livre de Bruxelles (16-24 mars) et au Festival international du livre de Nice (4-9 mai).

Cette commission a enfin décidé de participer, avec la collaboration de la société romande, à la première Foire internationale du livre de Montréal, prévue en mai 1975. Les éditeurs suisses sont déjà bien introduits au Canada. La société romande a en effet organisé une exposition itinérante de livres suisses (800 titres), qui circule actuellement dans la province du Québec après avoir été présentée, en automne dernier, à Montréal et à Ottawa. (A.T.S.)

Carl J. Burckhardt

L'ancien ministre plénipotentiaire Carl Jacob Burckhardt, qui vient de mourir dans sa 83^e année, fut, dans la tradition des vieilles familles bâloises, un grand humaniste et un grand européen. Il se distingua aussi bien comme diplomate et historien que comme animateur de la Croix-Rouge.

Né le 10 septembre 1891 à Bâle, Carl Bruckhardt avait fait ses études aux universités de Bâle, Munich, Goettingue, Paris et Zurich. Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Zurich en 1929, puis à l'Institut des hautes études internationales de Genève en 1932, gouverneur du collège de l'Europe à Bruges en 1950, il publia de nombreux ouvrages d'histoire, dont une biographie de Richelieu, des « Considérations sur l'histoire et la littérature », une correspondance avec Hugo von Hofmannsthal, des études sur l'avoyer bernois Charles Neuhaus et sur l'empire d'Autriche. Ses œuvres complètes parurent à Berne en 1971, à l'occasion de son 80^e anniversaire.

Mais c'est surtout comme diplomate de haut rang et de grande autorité morale que Carl Burckhardt acquit un renom international. D'abord attaché de légation à Vienne dès 1918, il représenta la Croix-Rouge en Anatolie lors de l'évacuation des prisonniers grecs en 1923. De 1937 à 1939, il occupa la charge délicate de haut commissaire de la Société des Nations à Dantzig. Il tenta alors, en vain, de persuader Hitler des conséquences imprévisibles de sa politique de force et fit tout ce qui était en son pouvoir, malgré le peu de soutien d'une S.D.N. chancelante, pour empêcher jusqu'au dernier moment l'agression contre la Pologne. Durant la guerre, Carl Burckhardt se consacra à l'œuvre humanitaire de la Croix-Rouge.

Membre du comité international dès 1933, il en devint vice-président en 1940 et président en 1944. Enfin, il fut ministre de Suisse à Paris de 1945 à 1949 et c'est lui qui signa l'adhésion de la Suisse à l'O.E.C.E. En 1959, il avait présidé le comité d'action suisse pour le suffrage féminin.

Gendre de l'écrivain Gonzague de Reynold, Carl Burckhardt habitait le château de la Batie, à Vinzel, dans le vignoble vaudois de la Côte. Il avait reçu de nombreuses distinctions et prix littéraires, et était membre étranger de l'Institut de France. Il était bourgeois d'honneur de Luebeck, Lille et Vinzel, et docteur honoris causa des universités de Bâle, Lille et Grenoble. (A.T.S.)

Ouverture d'un consulat de Suisse à Malaga

En raison de l'augmentation constante du nombre des touristes suisses qui se rendent en villégiature sur la côte méditerranéenne de l'Andalousie et afin de pouvoir mieux sauvegarder les intérêts de nos compatriotes résidant à la « Costa del sol », le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir un consulat à Malaga.

La direction de ce poste a été confiée à M. Pedro Hafner, qui a été nommé consul honoraire de Suisse, annonce le Département politique fédéral.

M. Hafner, né en 1916, est originaire de Holderbank (So), il est fondé de pouvoirs et directeur commercial d'une fabrique de produits insecticides. Depuis 1958, il était également agent consulaire de Suisse à Malaga. (A.T.S.)

Nouvelle édition d'un répertoire de la presse suisse

Sous le titre « Impressum 74 » vient de paraître la cinquième édition du répertoire de la presse suisse publié à Zurich par la « Arbeitsgemeinschaft fuer Marktentwicklung ». Cet

ouvrage de près de 200 pages contient, groupés par cantons, les titres des quotidiens et périodiques, avec adresses, téléphone et télex, tirage, tendance, les noms des rédacteurs avec leurs rubriques, etc. Le répertoire contient aussi une liste des journalistes du Palais fédéral, des journalistes accrédités à l'O.N.U. et des membres de la presse étrangère en Suisse. Cet ouvrage est destiné à toutes les entreprises et institutions qui ont de fréquents contacts avec la presse. (A.T.S.)

La plus ancienne publication bancaire du monde : le « Bulletin » a 80 ans

La plus ancienne publication bancaire du monde, le « Bulletin » du Crédit suisse, a 80 ans. Son tirage est de 200 000 exemplaires et il est publié en cinq langues. Le magazine a paru la première fois en 1895 sous le titre « Effektenkursblatt der Schweizerischen Kreditanstalt ». En 1921, il reçut le nom de « Bulletin ». Axée jusque là avant tout sur les transactions boursières, la publication améliorée et modernisée à diverses reprises, s'étendit dès cette date aux autres aspects de l'activité d'une banque. Depuis juillet 1970, le « Bulletin » a adopté la forme du magazine et paraît tous les mois. (A.T.S.)

Karl Barth traduit en français : 11 000 pages, 26 volumes, 22 ans de travail

La traduction complète de la « Dogmatique » de Karl Barth en langue française est maintenant achevée. Elle représente 11 000 pages et 26 volumes, édités à Genève. C'est un travail de titan auquel un théologien genevois, le pasteur Fernand Ryser, vient de donner 22 ans de sa vie, à raison de

huit heures par jour. M. Ryser a bénéficié du soutien du professeur Jacques de Senarclens, décédé en 1971.

Karl Barth, l'illustre théologien protestant bâlois, n'a pas vu la fin de cette entreprise, mais il avait pu l'apprécier suffisamment pour dire au pasteur Ryser : « En lisant votre traduction, je me comprends mieux qu'en allemand. »

Commentant l'achèvement de cette traduction, le professeur Georges Casalis, de Paris, constate que l'ouvrage arrive tardivement en France, mais qu'il fait recette en Amérique latine car « connaître Barth, ainsi que le difficile et ambigü témoignage de l'église confessante, est indispensable à une génération qui risque d'être exposée à de rudes affrontements avec les pouvoirs et les idéologies autoritaires. » (A.T.S.)

Initiative Schwarzenbach : la partie sera serrée

Les résultats de la consultation, au cas où la troisième initiative de Schwarzenbach passe en votation populaire, risquent d'être très serrés avec une participation au scrutin au-dessus de la moyenne. C'est ce qui ressort d'un sondage d'opinions effectué par « Isopublic » pour le compte de la « Weltwoche » auprès de 853 citoyens suisses âgés de plus de 18 ans. Parmi ces personnes interrogées, 40 pour cent se sont prononcées en faveur de l'initiative et 46 contre. Les 14 pour cent restants encore indécis pourront donc faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. (A.T.S.)

Mort de Mme Pierre Graber

Mme Pierrette Graber, femme du conseiller fédéral Pierre Graber, est morte subitement, des suites d'une intervention chirurgicale subie dans un hôpital de Berne. Elle était dans sa 60^e année.

Fille d'un hôtelier valaisan, Mme Pierre Graber-Meilland était née le 22 juin 1914 dans la commune de Bagnes. Elle avait eu une activité politique remarquable à Lausanne, pendant les années où son mari fut syndic de la ville, conseiller national et conseiller d'Etat. C'est ainsi qu'elle présida le groupe féminin du parti socialiste lausannois de 1962 à 1965 et siégea au comité du parti socialiste lausannois jusqu'en 1967. Depuis quelques années, elle habitait avec son mari le village de Savigny, sur les hauts de Lavaux. (A.T.S.)

Ses obsèques ont eu lieu au cimetière du Bois-de-Vaux, à Lausanne. La cérémonie funèbre, présidée par l'abbé Georges Juvet, s'est déroulée au centre funéraire de Montoie, en présence de nombreuses personnalités suisses et étrangères. Le cercueil disparaissait sous une soixantaine de couronnes et de gerbes. Des drapeaux représentaient des sociétés valaisannes. M. Pierre Graber était entouré de MM Brugger, président de la Confédération, Chevallaz, Furgler et Ritschard, conseillers fédéraux, Huber, Chancelier de la Confédération, Celio, Chaudet, Petitpierre, Schaffner, Spuehler, Tschudi et Wahlen, anciens conseillers fédéraux.

On remarquait aussi des délégations des Chambres fédérales, du parti socialiste suisse, du Conseil d'Etat vaudois, conduite par M. Pierre Aubert, président, de la municipalité de Lausanne, dirigée par le syndic de Lamuraz, des cantons de Valais et de Neuchâtel, des communes de Bagnes, Savigny et la Chaux-de-Fonds. De nombreux ambassadeurs suisses, parmi lesquels M. Pierre Dupont, notre ambassadeur, conduits par MM. Thalmann, secrétaire général du Département politique fédéral, et Wetterwald, chef du protocole, des ambassadeurs étrangers accrédités à Berne et à Genève, et des délégués des organisations interna-

tionales établies à Genève étaient également présents. Une allocution de M. André Guex, ami de la famille, a été encadrée de productions de l'orchestre de chambre de Lausanne. (A.T.S.)

La Rédaction du « Messenger Suisse » adresse ses respectueuses condoléances à M. Pierre Graber, conseiller fédéral et notre ministre des Affaires étrangères.

La Suisse détient le record de l'endettement hypothécaire

A fin 1973, l'endettement hypothécaire en Suisse, était, selon les estimations de l'Union de banques suisses (U.B.S.), de l'ordre de 122 milliards de F contre 108 milliards à fin 1972. Les crédits hypothécaires et les avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèques étaient fournis à raison de 58 % par les banques, de 8 % par les compagnies d'assurances privées, de 9 % par les caisses de pension et autres institutions sociales de droit privé ou public et de 25 % par des particuliers, des sociétés et des collectivités publiques.

Endettement hypothécaire de 16 915 F par habitant

La Suisse, comme l'indique l'U.B.S. dans ses notices économiques du mois de mars, venait à fin 1972 largement en tête des pays du monde avec un endettement hypothécaire de 16 915 F par habitant. La Suède prenait la deuxième place avec 12 900 F et les Etats-Unis suivaient en troisième position avec 10 340 F, en queue de peloton, relève l'U.B.S., on trouvait la Belgique avec 1 440 F et l'Autriche avec 1 650 F. En 1972, l'endettement hypothécaire en Suisse représentait les 93 % du produit national brut nominal. **La Suisse a les taux hypothécaires les plus bas**

Bien que la rémunération moyenne des placements hypo-

thécaires des banques ait progressé de 3,8 % en 1962 à 5,52 % en 1972, les taux hypothécaires suisses sont toujours les plus bas du monde. Ainsi, le taux d'intérêt moyen appliqué par les 12 banques cantonales pour de nouvelles hypothèques en premier rang accordés pour la construction de logements ne s'élevait qu'à 5,61 %. Les taux correspondants étaient de 7,2 à 7,3 % en Suède et de 8,5 % aux Etats-Unis. (A.T.S.)

Dépôt d'une initiative pour la limitation des naturalisations

L'action nationale contre l'emprise étrangère a été déposée à la Chancellerie fédérale une initiative populaire munie de 70 000 signatures en vue d'une limitation des naturalisations.

L'initiative réclame que le nombre des naturalisations ordinaires ne dépasse pas 4 000 par année, aussi longtemps que l'ensemble de la population suisse excède 5,5 millions de personnes et que la production alimentaire suisse ne suffise pas aux besoins de la population. L'initiative doit constituer un nouvel article 44/2 bis dans la Constitution fédérale et doit comprendre la clause de retrait. Parmi les 70 872 signatures valables, 20 600 proviennent du canton de Zurich, viennent ensuite le canton de Berne (19 900), Bâle-ville (7 200), Aarau (4 800), Lucerne (3 000) et Saint-Gall (2 400). Dans les autres cantons, le nombre des signatures ne dépasse pas 2 000 et en dernière position on trouve Unterwald avec 52 signatures. Le total des signatures obtenues en Suisse romande s'élève à 2 990 et au Tessin à 1 333. (A.T.S.)

Mutations dans le corps diplomatique suisse : M. Fischli aux Pays-Bas et M. Aubaret en Roumanie

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

— M. Claude Caillat, ambassadeur au Royaume des Pays-Bas en qualité d'ambassadeur, chef de la mission suisse auprès des communautés européennes à Bruxelles,

— M. Alfred Fischli, ambassadeur au Mexique, près la République dominicaine, la République d'Haïti et en Jamaïque, avec résidence à Mexico, en qualité d'ambassadeur de Suisse au Royaume des Pays-Bas,

— M. Pierre-Henri Aubaret, précédemment consul général de Suisse à New York, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République socialiste de Roumanie. Il succède à l'ambassadeur Alfred Rappard qui a sollicité un congé.

La flotte suisse devrait comprendre 125 à 150 bateaux, selon le Département fédéral de l'Economie publique

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle section « navigation » du musée suisse des transports et communications, M. Henri Zurbrugg, directeur de l'Office fédéral de l'économie hydraulique et président de la commission de l'exposition de navigation du musée précité, a donné une conférence à Lucerne, sur la navigation maritime, rhénane et intérieure suisse.

Au sujet de la navigation rhénane, il a notamment déclaré que le rendement de plus en plus insuffisant pendant une période assez longue a déjà provoqué parmi les compagnies suisses de navigation rhénane, des ventes sensationnelles à l'étranger. Des 9 compagnies pouvant être considérées en 1967 comme suisses par le capital, propriétaires de 253 bateaux d'une capacité de 230 000 tonnes, il n'en restait plus que trois, propriétaires de 91 unités, au 1^{er} janvier 1974. Si l'on

ajoute les petits armateurs et les entreprises industrielles naviguant sur le Rhin pour leur propre compte, il n'y avait au début de 1974 plus que 125 bateaux représentant une capacité d'environ 140 000 tonnes sous contrôle financier suisse. Or le Département fédéral de l'économie publique estime que du point de vue de l'économie de guerre, la flotte suisse devrait comprendre 125 à 150 bateaux. D'autre part, une politique suisse de navigation rhénane à l'échelon national et international pré-suppose une flotte suffisante sous contrôle suisse. Il est donc, estime-t-il, indispensable de remédier immédiatement à la récente perte de substance et de tonnage.

En ce qui concerne la flotte de commerce, il a déclaré qu'elle comprenait actuellement 28 navires d'un tonnage total de 365 000 tonnes.

M. H.-R. Meyer, conseiller national et président de la ville de Lucerne a, quant à lui, fait part des travaux de la commission chargée de l'étude de la navigation intérieure, dont il assure la présidence. La partie inférieure du Haut-Rhin de Bâle jusqu'à l'Aar ainsi que l'Aar jusqu'au lac de Bienne doivent être destinés à la navigation. Des ports sont également projetés à Kaiseraugst, à Klingnau, à Nidau, à Sugiez, à Yverdon et à Orbe, a-t-il déclaré. (A.S.T.)

Remise du prix Otto Naegeli pour 1974 au professeur bâlois Ernst Sorkin

Le professeur Ernst Sorkin, chimiste et immunologiste bâlois, âgé de 54 ans, a reçu le prix Otto Naegeli d'une valeur de 100 000 F. Le président de la Fondation Otto Naegeli, M. W. Staehelin, lui a remis ce prix dans le cadre de la séance que le Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique a tenue à Berne. Le prix Otto Naegeli est la distinction suisse la plus importante dans le domaine des recherches d'orientation médicale.

La carrière du lauréat

Né en 1920, le professeur Sorkin a fait ses études de chimie, de biochimie et de physique à l'université de Bâle. A Paris, il a mené des recherches sur les lipides des bacilles tuberculeux à l'institut de biologie physico-chimique. De 1953 à 1961, il était collaborateur au « tuberculosis immunization research center » de l'O.M.S. à Copenhague, en 1962, il fut appelé à la tête de la division médicale de l'institut suisse de recherches alpines à Davos.

En 1967, le professeur Sorkin fut nommé professeur extraordinaire à Bâle (immunologue cellulaire). En 1973, le Fonds national lui attribua un subside personnel. En sa qualité de chimiste et d'immunologue, M. Sorkin est l'auteur de travaux importants sur les peptides chimiotactiques, l'interaction du thymus et des hormones et l'influence du thymus sur le vieillissement.

Ce n'est pas la première distinction scientifique remise au professeur Sorkin. Il a déjà été lauréat du prix S. Karger, en 1971, et du prix scientifique de la ville de Bâle en 1972.

C'est le conseil de la Fondation qui décide, après avoir consulté le Département de médecine et biologie du Fonds national suisse

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

**16, rue Orfila - 75020 PARIS
Tél. : MEN. 52-07**

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

se de la recherche scientifique, de l'attribution du prix Otto Naegeli. Le lauréat dispose librement du montant de 100 000 F pour poursuivre ses travaux de recherches. (A.T.S.)

Emission du nouveau billet de 100 F en 1976

Depuis plusieurs années, la banque nationale travaille à la préparation d'une nouvelle série de billets de banque, indique un communiqué de la banque nationale suisse. Dans un concours organisé en 1970, elle a demandé à quatorze artistes et graphistes d'élaborer des projets pour une série de sept billets. Le thème en était une lignée de savants suisses.

A l'issue de ce concours, la direction générale de la banque nationale suisse a chargé les deux lauréats, MM. Roger Pfund et Ernst Hiestand, de développer, jusqu'à l'achèvement, la coupure de 100 francs. Ce billet est consacré à l'architecte tessinois Francesco Borromini.

Sur la base de ces travaux et sur proposition de la direction générale, le comité de banque, après avoir pris l'avis du Conseil de banque, a décidé de confier l'ensemble de la série au graphiste Ernst Hiestand, poursuit le communiqué. Le nouveau billet de 100 francs, dont l'impression commencera en 1974, devrait sortir en 1976. La maison zurichoise Orell Fuessli arts graphiques S.A., a été chargée d'imprimer toute la série. (A.T.S.)

180 textes pour le nouvel hymne national suisse

Environ 180 auteurs de toute la Suisse ont participé à la première tranche du concours pour un hymne national suisse qui avait été lancé en décembre dernier par l'Association suisse des auteurs, compositeurs et éditeurs populaires. Un jury étudiera ces textes et récompensera les trois meilleurs. La

deuxième tranche du concours consistera en une adaptation musicale des textes primés par l'association (.A.T.S.)

Un legs original

Mme Julie Schaefer-Bing, décédée le 6 avril 1972 et qui vivait seule à Muralto (T.I.), a désigné le personnel C.F.F., héritier universel de sa fortune après déduction de quelques petits legs. « Je lègue le reste de ma fortune et ma bibliothèque pour la construction d'une maison de repos » aux employés des chemins de fer fédéraux, peut-on lire dans le testament. Selon l'organe du syndicat chrétien du personnel de la Confédération « Service et Communauté », la fortune de Mme Schaefer-Bing s'élève, en papiers-valeur, à 2,6 millions de francs.

Un groupe de travail désigné pour étudier la meilleure façon d'utiliser cet argent a décidé de verser la somme à une fondation pour la construction d'un centre de vacances comprenant 20 à 30 appartements. De son vivant déjà, Mme Schaefer avait déclaré au président du Conseil d'administration des C. F. F. qu'elle avait toujours été satisfaite du personnel des C.F.F. et qu'elle désirait les récompenser. (A.T.S.)

Razzia étrangère sur le vieux papier suisse

L'escalade des prix du papier a entraîné une véritable razzia des pays étrangers sur le marché suisse du vieux papier, révèle l'organe de la société suisse des maîtres-imprimeurs, la « Schweizerische Buchdruckerzeitung ». Les Italiens surtout ont tenté de gagner le marché des petits négociants suisses en vieux papier, en mettant le prix fort. Etant donné que les clients italiens sont disposés à offrir des prix sans concurrence, les traditionnels collecteurs suisses de vieux papier s'écartent du marché du commerce suisse en gros. Ce dernier se trouve maintenant confronté au problème de savoir s'il vaut mieux pour

lui aussi développer sur une grande échelle les exportations à destination de l'Italie, ou convaincre l'industrie suisse du papier et du carton à payer les mêmes prix élevés que ceux offerts par l'industrie italienne. La « Buchdruckerzeitung » explique enfin à la population qu'en donnant son papier lors des ramassages, elle contribue à alimenter l'industrie nationale. (A.T.S.)

Résumé de l'exposé présenté par M. A. Voegelin, directeur général, à l'assemblée des délégués de la Banque Populaire Suisse du 22 mars 1974

L'Etat doit lui aussi encourager l'épargne.

Lors de l'assemblée des délégués de la Banque Populaire Suisse, le Directeur général Arnold Voegelin s'est montré fort soucieux au sujet de la mentalité de consommation de plus en plus manifeste du Suisse, inquiétante pour l'économie nationale. Il a demandé aux responsables de la politique de prendre eux aussi des mesures énergiques pour encourager l'épargne, déclarant en conclusion « Plaintes et réserves ne servent à rien. Seule une action fondée sur le sens des responsabilités peut encore être utile ». Pour le Directeur général de la Banque Populaire Suisse, la mentalité de consommation est une conséquence de l'inflation persistante. Dans le secteur bancaire, « le mode d'épargne préféré du Suisse », qui lui a valu un renom international, à savoir le livret bancaire — comptes d'épargne, livrets ou carnets de dépôts — s'est beaucoup moins développé que les années précédentes. Pour la Banque Populaire Suisse comme pour la plupart des autres banques, cette régression de l'épargne a contribué à ralentir la croissance du bilan et, une fois de plus, à accroître

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

fortement les frais généraux, en liaison avec les dépenses pour le personnel, qui sont spécialement exposées à l'inflation. Alors que le total du bilan a progressé de 8,6 %, les frais généraux ont augmenté du double, soit de 17,8 %. La Banque Populaire Suisse observe minutieusement ce développement des coûts. Par une planification clairvoyante, elle a pris soin de ne pas excéder dans ce domaine les limites de la progression permise.

Les conséquences de ce fléchissement de l'épargne sont toutefois bien plus inquiétantes pour l'économie nationale que pour les banques. On ne saurait ignorer ses répercussions sur le secteur hypothécaire, traditionnellement financé par les fonds des livrets bancaires. A ce propos, le directeur général Voegelin a relevé qu'à la fin de 1972, les banques suisses devaient ensemble 62,6 milliards de francs sous forme de fonds d'épargne (y compris les fonds

ORFEVRES

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté porcelaine
acier inoxydable cristaux

articles cadeaux

Conditions spéciales
à tous nos compatriotes

13, rue Lafayette

75009 Paris

874-70-91

en livrets et carnets de dépôts), alors qu'elles avaient prêté d'autre part 65,2 milliards de francs dans le secteur hypothécaire (sans les crédits de construction). On comprend que, politiquement parlant, le problème hypothécaire soit de plus en plus aigu. Le directeur général Voegelin a exposé textuellement à ce sujet :

« En raison d'un endettement hypothécaire très élevé par rapport à l'étranger, en particulier dans l'agriculture, le taux de l'intérêt hypothécaire est sans cesse remis en discussion au sein du parlement ; si l'on veut imposer des restrictions aux banques et aux autres créanciers hypothécaires, il faut veiller à assurer les conditions voulues pour l'obtention de fonds. La mise à disposition de fonds passifs, sous quelle forme que ce soit, va sans nul doute poser dans l'année en cours de gros problèmes, tant en ce qui concerne les capitaux que les conditions. On ne saurait assez répéter combien il importe, pour l'ensemble de l'économie nationale, que le goût de l'épargne subsiste dans de larges couches de la population. Nombre d'Etats confrontés bien avant la Suisse et plus aprement qu'elle aux phénomènes inflationnistes et à la montée de l'indice du coût de la vie ont pris des dispositions courageuses et efficaces pour encourager l'épargne individuelle. Il est grand temps que la Confédération et les cantons mettent à profit les expériences faites à l'étranger en renforçant, par des avantages fiscaux efficaces, une épargne nécessaire à l'intérêt national. »

**Le « Grand Delta »
et la Suisse**

Un ambitieux projet a vu le jour en France il y a trois ans, celui du « Grand Delta » ainsi dénommé, car il a pour axe la vallée du Rhône et l'embouchure du fleuve comme port d'attache. Conçu dans la perspective de l'Europe, ce projet,

aux yeux de ses créateurs, doit s'ouvrir d'une part vers la Lorraine, l'Alsace, le bassin Rhénan, la Suisse et l'Europe du Nord, et d'autre part, vers les autres continents.

Dans son dernier numéro « Commerce franco-suisse », organe officiel de la Chambre française de commerce et d'industrie en Suisse, analyse en détail les objectifs visés. M. Bernard Japiot, président du « Grand Delta » rappelle que dès ses premiers mois d'activité, le comité d'initiative s'est tourné vers la Suisse où les responsables de l'économie de notre pays y reçurent la visite d'une mission conduite par M. Antoine Pinay. « Les Suisses, précise-t-il, ont pris conscience du rôle important que devait jouer le sud-est français, dans l'économie européenne de demain, lorsque les vastes programmes d'infrastructure et les multiples travaux d'aménagement actuellement en chantier arriveront à échéance. Les échanges entre le Grand Delta et la Suisse sont d'ailleurs en constante progression et nombreuses sont les entreprises et les compagnies bancaires suisses qui s'intéressent aujourd'hui à ce qui se produit et se crée dans le sud-est français ».

Le « Grand Delta », qui regroupera trois régions économiques (Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) comprend une superficie de 112 000 km² et une population d'environ 10 millions d'habitants. (A.T.S.)

**Pas de droit de grève
pour les fonctionnaires
fédéraux**

Le comité directeur de l'association du personnel de l'administration générale de la Confédération (A.P.C.) a siégé récemment sous la présidence de M. Ernst Joos, de Lucerne, président de l'association. Il s'attend que la compensation intégrale du renchérissement ne soit pas contestée au personnel

fédéral. Il espère aussi que les autres demandes, actuellement à l'étude, ne soient pas examinées seulement en tenant compte de la situation financière de la Confédération car, dans ce cas-là, les difficultés de recrutement seraient encore accrues. Comme l'indique un communiqué, le comité directeur de l'A.P.C. a pris connaissance avec regret de la demande présentée par l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques (organisations faitière des associations du personnel fédéral) tendant à lever l'interdiction de la grève, ancrée dans la loi sur le statut des fonctionnaires. « Le droit de discussion accordé jusqu'à présent aux associations du personnel ne les autorise pas à revendiquer la grève comme moyen de combat pour obtenir satisfaction », estime le comité directeur qui indique qu'il ne peut pas soutenir la demande visant à supprimer l'interdiction du droit de grève. (A.T.S.)

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
75014 PARIS

Tél. : 783-04-47 - 734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

revue de Presse

canton de fribourg

Fonds culturel de la ville de Fribourg : soutien à un jeune poète et achat d'un film

Le conseil communal a autorisé le fonds culturel à verser une contribution extraordinaire à un jeune poète fribourgeois, Frédéric Wandelere, pour la publication d'un recueil de poèmes. Cette même commission a proposé au conseil communal d'autoriser l'achat d'une copie du film « Première lettre d'explication à mon mari Joël pour lui indiquer le chemin du café de l'Ange où il pourra me payer une pomme », film tourné d'après un livre du chansonnier Gaby Marchand. Ce film, soutenu par la Commission fédérale des films et par l'Office national suisse du tourisme, sera notamment mis à la disposition des écoles. (A.T.S.)

canton de lucerne

Lucerne reste attrayante les douze mois de l'année

Centre de tourisme cosmopolite, la ville de Lucerne veut rester accueillante et attrayante pour ses hôtes étrangers pendant toute l'année. De ses 70

hôtels, 12 seulement sont fermés en hiver. Outre le monument du Lion et le Jardin des glaciers bien connus des touristes, on peut visiter le Musée suisse des costumes et du folklore et le Musée suisse de la boulangerie. Quant au Musée suisse des transports, toujours vivant avec ses expositions et ses modèles originaux, il continue d'attirer la foule des visiteurs. Les hôtes de Lucerne consulteront avec grand profit le Guide de la ville de Lucerne, récemment édité ; il est en vente au prix de 5,50 F dans les kiosques et les librairies.

canton de neuchâtel

Un Neuchâtelois citoyen d'honneur de la Nouvelle-Orléans

A l'issue du Congrès de l'Union internationale des journalistes de langue française tenu à La Fayette et à la Nouvelle-Orléans, dans l'état américain de la Louisiane, plusieurs personnalités de ce congrès ont été faites citoyennes d'honneur de la Nouvelle-Orléans. Au nombre de celles-ci, il faut compter M. Claude-Philippe Bodinier, de Neuchâtel, qui en l'absence du président en titre et en sa qualité de vice-président international de l'unon, a présidé une partie des débats. (A.T.S.)